

REUNION DU 19 MAI 2005

à 20h30

Convocation du 10 Mai 2005

Affiché le 26 mai 2005

L'an deux mil cinq, le dix neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire.

Etaient présents

M. Pierre RENAUD, Maire, Mme CRAPPIER, M. TOPIN, M. LIENARD, M. DEMAISON, M. URLI, Adjoints, M. CAVICCHI, Mme HENRIOT, M. LEBRETON, M. DELEMOTTE, M. CZYZ, Mme ATHANE, M. FRONIA, M. GRANGER, Mme LOUW

Excusés : M. BARBILLON, Mme. HERVIN, M LHERMITE, Mme JACQUEY, M. BIBAUT, Mme BOLATRE, Mme BESSERER,

Secrétaire : Mme LOUW

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté sans observation.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions du 3^{ème} Alinéa L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L2122-23 et de la délibération du 11 mai 2001

- Mise à disposition de la Sté H.D Couverture d'un bâtiment d'une superficie de 50m² environ, au 68 Rue du pont St Paterne à compter du 1er avril 2005. Le loyer mensuel est de 134€.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE PROMESSE D'ACHAT POUR UN TERRAIN, RUE FURON

Monsieur Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la proposition de vente présentée par les Consorts DAZZA représentés par l'Agence Immobilière Century 21 de PONT STE MAXENCE. La Commune pourrait acquérir un terrain d'environ 950m², Rue Furon. Ce terrain est issu d'une division en cours de la parcelle C1393. La proposition d'achat s'élève à 22 867€ plus 1500€ de commission.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente avec les Consorts DAZZA représentés par l'Agence Immobilière Century 21 de PONT STE MAXENCE.

REALISATION DE DEUX VOIES DE DESSERTE EN CENTRE BOURG ET DE LA PLACE COMMERCIALE ET REQUALIFICATION DE LA RUE BASSE, DE LA RUE DES APOYERS ET DE LA RUE DE L'HAILLERIE, AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de tenir compte de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de valider l'estimation prévisionnelle définitive au stade AP remise par elle et le montant des travaux qu'elle a estimé qui fixe ainsi sa rémunération définitive.

Le coût prévisionnel définitif des travaux arrêté par la maîtrise d'œuvre au stade AP s'élève à **1 357 100.00€ HT.**

Le montant des honoraires du Maître d'œuvre reste inchangé malgré la diminution de l'estimation prévisionnelle des travaux. En effet, la rémunération a été calculée sur des temps passés par éléments de mission et la diminution du coût des travaux n'a aucune incidence sur les temps estimés.

La rémunération définitive du maître d'œuvre est donc de **100 396.23€ HT.**

La notification des tranches conditionnelles (article 13 de l'acte d'engagement) a été décalée :

Tranche conditionnelle 1 (notification initialement prévue en 2005) : reportée en 2006

Tranche conditionnelle 2 (notification initialement prévue en 2006) : reportée en 2007

Tranche conditionnelle 3 (notification initialement prévue en 2007) : reportée en 2008

En conséquence :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et après en avoir délibéré :
AUTORISE la SEMOISE à signer l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre s'élevant à 0.00€ HT, soit 0% de la valeur du marché initial.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – 2^{ème} Tranche.

REALISATION DE DEUX VOIES DE DESSERTE EN CENTRE BOURG ET DE LA PLACE COMMERCIALE ET REQUALIFICATION DE LA RUE BASSE, DE LA RUE DES APOYERS ET DE LA RUE DE L'HAILLERIE

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE – Année 2004.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'article 19 de la Convention de Mandat signée avec la Semoise, cette dernière doit adresser chaque année à la Collectivité un compte rendu annuel ainsi qu'un bilan prévisionnel actualisé relatif aux travaux d'aménagement de la seconde tranche du Centre bourg.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments joints à la convocation :

- D'approuver le compte-rendu annuel 2004.
- D'approuver le bilan prévisionnel tel qu'il figure dans ledit compte rendu.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments approuve :

- Le compte-rendu annuel 2004 ;
- Le bilan prévisionnel tel qu'il figure dans ledit compte rendu.

« LA ROUTE DU ROMAN AU GOTHIQUE » : SUBVENTION 2005

Après avoir étudié la demande présentée par l'Association « La Route du Roman au Gothique » et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention de 185 € pour l'année 2005.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A UNE ADMINISTREE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LES INCENDIES.

L'assemblée est informée que les travaux permettant d'assurer la défense incendie de la ferme de MONTVINET, appartenant à Mme BIDERMAN Annie sont aujourd'hui terminés.

Le montant HT de ces travaux s'élève à 7500.25€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de solliciter de Madame BIDERMAN Annie le versement à la commune de 50% du montant HT des travaux, soit 3750.12€

MISE EN PLACE DE VOLETS ROULANTS A LA SALLE DE MORU : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DE L'OISE

Monsieur le Maire explique que la Salle de MORU accueille la garderie itinérante de la CCPOH tous les vendredis matins. Les fenêtres sont actuellement équipées de volets en bois très lourds à manipuler car ils doivent être levés et décrochés. La commune a obtenu un devis pour l'équipement de deux portes fenêtres de volets roulants, ce devis s'élève à 1304€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'équiper la Salle de Moru de volets roulants et sollicite de la CAF de l'Oise la subvention la plus élevée possible.

REFECTION DE LA SALLE DE CHANGE DE LA CRECHE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DE L'OISE.

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que l'état de la salle de change de la structure Multi-Accueil « Les Marionnettes » nécessite une réfection complète. La Commune a obtenu un devis d'un montant de **2594.03€ HT.**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux de réfection de la salle de changes et sollicite de la CAF de l'Oise, la subvention la plus élevée possible.

INFORMATIONS

- Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des échanges avec le CILOVA concernant la vente des terrains du Centre Bourg.

La vente devrait se réaliser en deux temps et la première signature concernerait le terrain devant recevoir le bâtiment A, immeuble collectif destiné à l'accession à la propriété.

- Monsieur Le Maire sollicite l'inscription de ses collègues dans les divers groupes de travail sur les transferts des compétences à la CCPOH.